Image not found or type unknown

Droit de reprise contrôle sur pièce impôt sur le revenu

Par **Philou303**, le **23/11/2012** à **18:10**

Bonjour,J ai fait l objet d un contrôle sur les années 2004, 2005, 2006 qui s est terminé sans rectification. Sur cette période, j ai effectué un achat immeuble en robien qui a été évoque lors de ce contrôle. En 2010, je reçois une proposition de rectification, se rapportant à cet achat, ou l on me refuse la disficalisation en robien sous prétexte que le bien acheté à l epoque n était pas éligible à cette disposition. L administration à t,elle le droit de revenir dessus, alors que cela a déjà été vérifie ? Merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés